Quelle réhabilitation ?

Dans de nombreux pays c'est au cours des années 2000 qu'a commencé le processus de réhabilitation des homosexuel-les

En **Allemagne**, en décembre 2000 le Parlement a présenté des excuses officielles. En mai 2002, il a gracié les personnes condamnées en vertu du Paragraphe 175 à l'époque nazie. En 2017 le gouvernement s'est engagé sur l'octroi de réparations en décidant d'indemniser les hommes emprisonnés.

En **Grande-Bretagne**, le 24 octobre 2016 le gouvernement annonce qu'il va gracier des milliers d'homosexuels et bisexuels condamnés à la prison ou à la castration chimique par des lois aujourd'hui abolies.

Au **Canada**, le 28 novembre 2017, le Premier ministre présente les excuses officielles de l'Etat aux milliers de fonctionnaires, policiers et militaires des deux sexes, renvoyés ou brimés pendant des décennies en raison de leur orientation sexuelle.

Mais en **France**, si les lois de Vichy ont conduit à la répression de 10 000 personnes dans les années 1950 et 1960, aucune mesure de réhabilitation n'a été engagée.